

s.a.r.l.



IMMEUBLES - COMMERCE - PROPRIÉTÉS

TRANSACTIONS - ADMINISTRATION DE BIENS

TOURS CEDEX - Tél.
Fax

Monsieur S [] A. []

[]
[]

TOURS le 17 Janvier 1996

Monsieur,

Les perturbations du courrier du mois de Décembre et des ennuis informatiques, expliquent le retard apporté à la gestion de votre compte, et je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Vous trouverez ci-inclus le résultat des appartements situés [] à TOURS, [] à [] et [] à TOURS, ainsi que le chèque correspondant soit 10.275 FCS 11.

Par ailleurs, à la suite de la cession du portefeuille de GESTION de Madame [], je détenais un mandat du [] S [].

- Tous les comptes trimestriels ont été régulièrement envoyés, accompagnés du chèque correspondant au nom de Monsieur S [], et à son décès, rédigés uniquement au nom de Madame S [].

Au décès de Madame S [], les comptes du deuxième trimestre (avril, Mai et Juin) ont été adressés à Me [], ainsi que ceux du 3^e trimestre (échu le 30 Septembre).

Quant à vos biens personnels, j'ai pris bonne note du courrier de Me [] m'informant de votre intention d'en assurer la gestion vous-même et ai accepté immédiatement votre décision, sans contestation ni indemnité.

Pensant vous avoir ainsi donné satisfaction,

Croyez, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

le mandat signé par M. S père seul serait resté valable après son décès, alors que la caducité de ses mandats a été utilisée pour éliminer A S de toutes les procurations sur les comptes bancaires.

de M. S père seul, alors que tous ses biens étaient en communauté avec son épouse

ancien propriétaire de l'agence immobilière

ces chèques ont pu être encaissés sur un compte personnel de Mlle N S sur lequel Mme veuve S figurait en compte joint.

notaire chargé par les consorts S des successions des Parents S

notaire de A S pour la succession de Mme veuve S